

La répression contre le mouvement social doit cesser !

14 juin 2020

Union
syndicale
Solidaires 30

Communiqué de presse

Nîmes, le 12 juin 2020

La répression contre le mouvement social doit cesser !

Dès la fin de la période de confinement le 11 mai, le gouvernement a relancé la machine répressive contre les acteur·rices du mouvement social, qu'il s'agisse des gilets jaunes, ou ceux qui avaient pris part aux mouvements de luttes et de grèves interprofessionnelles entamés le 5 décembre 2019.

Dans le Gard, la répression a continué de frapper. On peut parler également d'acharnement et de mesure disproportionnée contre Roland Vuillet, par exemple. Militant gilet jaune, il a été astreint durant le confinement à pointer plusieurs fois par semaine à la gendarmerie, alors que le gouvernement prétendait lutter contre la diffusion de l'épidémie du COVID-19. La mise en détention préventive de Roland Vuillet le 9 mai jusqu'à son procès le 12 novembre est totalement disproportionnée dans la mesure où il ne s'est jamais substitué aux convocations de la justice. La justice oublie son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et décide de faire des exemples avec les acteur·rices du mouvement social.

Depuis la levée du confinement et l'annonce de l'assouplissement des mesures sanitaires, de nombreux syndicalistes sont sous le coup de procédures disciplinaires liées à leur activité syndicale et aux mouvements de grève. C'est le cas à la RATP ; à la SNCF où notre camarade Éric Bazou de SUD Rail voit son licenciement autorisé par la ministre du travail malgré l'opposition de l'Inspection du Travail ; à La Poste ; dans l'Éducation nationale où la machine répressive contre les trois enseignant·es de SUD Éducation du lycée de Melle (79) a repris dès la levée du confinement (iels attendent la décision de la Rectrice de l'Académie de Poitiers concernant leur passage devant le conseil de discipline), contre Yann, AED au lycée Marie Curie à Strasbourg suspendu à titre conservatoire et faisant l'objet d'une procédure de licenciement pour faute grave après avoir participé au mouvement de lutte contre les E3C ; dans la Santé, des personnels hospitaliers sont convoqués en conseil de discipline pour avoir demandé du matériel de protection pendant l'épidémie...

L'état d'urgence sanitaire ne doit pas cacher la répression syndicale à l'œuvre dans le pays : Solidaires 30 condamne la répression contre le mouvement social dans son ensemble et apporte son soutien aux salarié·es victimes de répression.

La crise sanitaire a révélé l'incurie du capitalisme. Plus que jamais le temps est à la lutte sociale pour gagner de nouveaux droits et empêcher la casse sociale par ordonnances. Plus que jamais, les travailleur·ses doivent imposer une autre société, plus juste et plus solidaire : c'est aux capitalistes de payer la crise, pas aux acteur·rices du mouvement social !

Solidaires Gard

6 rue Porte d'Als
30 000 Nîmes

☎ 04 66 36 85 79
✉ bureau.solidaires30@outlook.fr
🌐 <https://solidaires30.org>
📘 www.facebook.com/Solidaires30
🌐 www.youtube.com/channel/UC...

Nîmes, le 13 juin 2020

La répression contre le mouvement social doit cesser !

Dès la fin de la période de confinement le 11 mai, le gouvernement a relancé la machine répressive contre les acteur-ric-e-s du mouvement social, qu'il s'agisse des gilets jaunes, ou ceux qui avaient pris part aux mouvements de luttes et de grèves interprofessionnelles entamés le 5 décembre 2019.

Dans le Gard, la répression a continué de frapper. On peut parler également d'acharnement et de mesure disproportionnées contre Roland Veuillet, par exemple. Militant gilet jaune, il a été astreint durant le confinement à pointer plusieurs fois par semaine à la gendarmerie, alors que le gouvernement prétendait lutter contre la diffusion de l'épidémie du COVID-19. La mise en détention préventive de Roland Veuillet le 9 mai jusqu'à son procès le 12 novembre est totalement disproportionnée dans la mesure où il ne s'est jamais substitué aux convocations de la justice. La justice oublie son indépendance vis-à-vis du pouvoir politique et décide de faire des exemples avec les acteur-ric-es du mouvement social.

Depuis la levée du confinement et l'annonce de l'assouplissement des mesures sanitaires, de nombreux-ses syndicalistes sont sous le coup de procédures disciplinaires liées à leur activité syndicale et aux mouvements de grève. C'est le cas à la RATP ; à la SNCF où notre camarade Éric Bezou de SUD Rail voit son licenciement autorisé par la ministre du travail malgré l'opposition de l'Inspection du Travail ; à La Poste ; dans l'Éducation nationale où la machine répressive contre les trois enseignant-e-s de SUD éducation du lycée de Melle (79) a repris dès la levée du confinement (iels attendent la décision de la Rectrice de l'Académie de Poitiers concernant leur passage devant le conseil de discipline), contre Yann, AED au lycée Marie Curie à Strasbourg suspendu à titre conservatoire et faisant l'objet d'une procédure de licenciement pour faute grave après avoir participé au mouvement de lutte contre les E3C ; dans la Santé, des personnels hospitaliers sont convoqués en conseil de discipline pour avoir demandé du matériel de protection pendant l'épidémie...

L'état d'urgence sanitaire ne doit pas cacher la répression syndicale à l'œuvre dans le pays : Solidaires 30 condamne la répression contre le mouvement social dans son ensemble et apporte son soutien aux salarié-e-s victimes de répression.

La crise sanitaire a révélé l'incurie du capitalisme. Plus que jamais le temps est à la lutte sociale pour gagner de nouveaux droits et empêcher la casse sociale par ordonnances. Plus que jamais, les travailleur-ses doivent imposer une autre société, plus juste et plus solidaire : c'est aux capitalistes de payer la crise, pas aux acteur-ric-es du mouvement social !

Solidaires Gard

6 rue Porte d'Alès
30 000 Nîmes

04 66 36 85 70

bureausolidaires30@outlook.fr

<https://solidaires30.org>

www.facebook.com/Solidaires30

www.twitter.com/solidaires30

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/La-repression-contre-le-mouvement-social-doit-cesser>